

Le ministère possède au Canada des établissements et des services de traitement dans six grands centres urbains et trois foyers pour anciens combattants; de plus, il maintient des bureaux administratifs dans les grandes villes canadiennes et à Londres.

La Commission canadienne des pensions, la Commission des allocations aux anciens combattants, le Bureau de services juridiques des pensions, le Conseil de révision des pensions et le Fonds de bienfaisance de l'armée sont comptables au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires des anciens combattants.

Ministère des Affaires extérieures. Créé en 1909 (SRC 1970, chap. E-20), le ministère des Affaires extérieures a pour principale fonction de protéger et de favoriser les intérêts du Canada à l'étranger. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en est le ministre responsable. Le directeur permanent (sous-ministre) du ministère, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est secondé par un sous-secrétaire suppléant et quatre sous-secrétaires adjoints, et il est conseillé par les chefs des divers bureaux, divisions et directions. Chacun des directeurs généraux ou directeurs de ces services est responsable d'une partie du travail du ministère; ils sont secondés par des agents du service extérieur et par des spécialistes appartenant à divers groupes professionnels, ainsi que par un personnel administratif. Les agents du ministère à l'étranger sont officiellement désignés comme haut-commissaires, ambassadeurs, ministres, conseillers, premier, deuxième ou troisième secrétaires et attachés dans le cas des postes diplomatiques, et consuls généraux, consuls et vice-consuls dans le cas des postes consulaires. Le Canada compte environ 180 missions diplomatiques, consulaires et autres, dont 60 résidant hors des pays auprès desquels elles sont accréditées.

A Ottawa, l'activité du ministère est exercée par quatre bureaux régionaux, sept bureaux spécialisés et trois bureaux d'administration générale ainsi qu'un certain nombre de services opérationnels chargés de fonctions spéciales ou de soutien. Les quatre bureaux régionaux administrent 12 divisions géographiques, chacune étant responsable des pays qui composent la région administrée par le bureau dont elle relève: le Bureau des affaires d'Europe comprend trois divisions — Europe de l'Ouest, Europe de l'Est et Europe du Nord-Ouest, y compris la Grande-Bretagne; le Bureau des affaires de l'Asie et du Pacifique comprend les divisions de l'Asie de l'Est, du Pacifique et de l'Asie du Sud; le Bureau des affaires de l'Afrique et du Moyen-Orient se compose des divisions Afrique I (anglophone), Afrique II (francophone) et Moyen-Orient; et le Bureau des affaires de l'hémisphère occidentale dirige trois divisions — Caraïbes (Commonwealth), Amérique latine et États-Unis. Les sept bureaux spécialisés regroupent 20 divisions: le Bureau des affaires économiques et scientifiques comprend — Aide et Développement, Politique commerciale, Relations scientifiques et Problèmes environnementaux, et Transports, Communications et Énergie; le Bureau des affaires juridiques se compose des divisions Consultations juridiques et Opérations juridiques; le Bureau des affaires consulaires comprend Opérations consulaires et Politique et Recherche consulaire; le Bureau de la défense et du contrôle des armements comprend Contrôle des armements et Désarmement, et Relations de défense; le Bureau des affaires publiques comprend Services des relations avec les établissements d'enseignement, Affaires culturelles, Documentation historique, Information et Programme des expositions universelles; le Bureau de la coordination compte Institutions du Commonwealth, Coordination fédérale-provinciale et Institutions francophones; et le Bureau des affaires des Nations Unies se compose des divisions Affaires économiques et sociales des Nations Unies et Affaires politiques et institutionnelles des Nations Unies. Les quatre bureaux d'administration générale sont responsables respectivement des secteurs Personnel, Finances et Administration, Communications et Services généraux, et Liaison (sécurité et renseignements).

Il existe en outre un Service d'inspection, un Groupe de l'analyse de la politique, une Division du protocole, un Centre d'opérations, une Direction des services centraux, un Comité interministériel des relations extérieures, un coordonnateur de l'exploitation des systèmes d'information, un conseiller spécial pour les nominations relatives au service à l'étranger et les questions connexes, un directeur des négociations aériennes, un conseiller en bilinguisme et un conseiller spécial en matière de moyens de communications.

La Commission mixte internationale est comptable au secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada ainsi qu'au secrétaire d'État des États-Unis. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est comptable au Parlement de l'activité de l'Agence canadienne de développement international.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord a été créé en juin 1966 pour remplacer le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales; il exerce actuellement ses fonctions en vertu de la loi figurant dans SRC 1970, chap. I-7. En 1968, il a fait l'objet d'une réorganisation dans le cadre de laquelle ont été créés, outre les services de soutien et la Direction de l'architecture et du génie, trois secteurs de programmes distincts. Le Programme des affaires indiennes et esquimaudes comprend l'éducation, les affaires communautaires, le développement économique au profit des Indiens et des Inuit et l'administration fiduciaire des biens des Indiens. Le Programme des affaires du Nord comprend l'aménagement de toutes les ressources naturelles au nord du 60^e parallèle sauf le gibier, la protection de l'environnement du Nord, l'activité du gouvernement dans le domaine du développement économique et le soutien des administrations territoriales pour ce qui est des services sociaux et d'autres services locaux. Parcs Canada s'occupe des parcs nationaux, des parcs et lieux historiques nationaux, des voies d'eau historiques, des rivières sauvages et des parcours privilégiés.